

**QUINZIEME SESSION ORDINAIRE  
DE LA  
COMMISSION PERMANENTE INDÉPENDANTE DES DROITS DE L'HOMME DE L'OCI  
(CPIDH-OCI)**

**NOTE CONCEPTUELLE DU DÉBAT THÉMATIQUE SUR**

**«LE RÔLE DES DROITS DE L'HOMME DANS LA PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE»**



**Le 23 avril 2019  
Djeddah, Royaume d'Arabie Saoudite**

## **INTRODUCTION :**

Le concept de la gouvernance est aussi vieux que la civilisation humaine et englobe à la fois le processus de prise de décisions et celui de la mise en œuvre de celles-ci. Au niveau de l'État, le gouvernement n'est que l'un des acteurs de la gouvernance, d'autres éléments entrant en ligne de compte pourraient comprendre des structures formelles et informelles impliquées dans la prise, l'influence et la mise en œuvre des décisions à différents niveaux, tels que les partis politiques, les institutions religieuses, économiques, financières et divers acteurs de la société civile.

La gouvernance ayant un impact significatif sur la vie de tous les peuples du monde, le concept de « bonne gouvernance » a toujours suscité une attention et un intérêt tout à fait particuliers dans les milieux politiques et universitaires. Bien qu'il n'existe pas de définition unique ou exhaustive de « bonne gouvernance », il est universellement reconnu qu'elle signifie tout ce qui a trait au processus et aux résultats politiques et institutionnels jugés nécessaires pour assurer une gestion efficace et rationnel des affaires et des ressources publiques, tout en garantissant l'accès de tous les membres de la société aux droits de l'homme, ainsi que la réalisation des objectifs de développement humain.

Dans l'ensemble, même si la gouvernance idéale est difficile à atteindre, il existe un niveau de consensus important sur le fait qu'un modèle de bonne gouvernance nécessite toujours une infrastructure institutionnalisée, garantissant l'Etat de droit, la participation effective des citoyens aux affaires publiques, des partenariats multi-acteurs, le pluralisme politique, des processus et institutions transparents et responsables.

## **PERSPECTIVE ISLAMIQUE SUR LA BONNE GOUVERNANCE :**

L'Islam est une religion qui oriente tous les aspects de la vie humaine, où le système de valeurs provient principalement du Saint Coran et des enseignements du Prophète Mohammad, *Paix et Salut sur Lui*. Dans le contexte de la gouvernance, il existe un certain nombre de recommandations coraniques et de paroles du prophète qui traitent de l'essentiel d'une bonne gouvernance. À cet égard, le concept islamique de bonne gouvernance est holistique et repose sur une approche globale visant à rendre la justice, à assumer des responsabilités, à protéger les droits et à promouvoir le bien-être collectif et individuel de la société, tout en assurant la protection des citoyens contre la corruption et l'injustice sociale.

Ces mêmes caractéristiques de bonne gouvernance en Islam restent maintenues par le concept moderne de bonne gouvernance. Cependant, l'Islam ne prévoit pas que des directives pour une bonne gouvernance, mais aussi des modèles de bonne gouvernance décrits dans de nombreux récits coraniques à travers divers exemples des dirigeants et des prophètes, tels que Zulqarnain, Moussa, Souleymane, Youssouf, ainsi que d'autres modèles éclairés de bonne gouvernance, légués par le Prophète Mohammad, Paix et Salut sur Lui, et ses califes bien guidés.

Le concept moderne de bonne gouvernance tient beaucoup plus compte de l'infrastructure institutionnelle par rapport au leadership et à la structure politique du système de gouvernance. Cependant, dans le concept islamique de bonne gouvernance, les valeurs, le leadership et le pragmatisme sont également mis en valeur pour orienter l'infrastructure institutionnelle. En Islam, le concept de « Al-amanah », se place au cœur du processus de gouvernance et de prise en charge de responsabilités à tous les niveaux, dans la mesure où l'Islam considère que chaque être humain est un (*Gardien et intendant de la terre*). Allah dit qu'il Lui appartient tout ce qui est dans les cieux et sur la terre, et que chacun doit s'acquitter de ses obligations avec honnêteté et diligence pour être en phase avec son "Amanah", la confiance placée en lui. Le Coran dit : "Ne trahissez pas Allah et son

*Messenger. Car ce serait trahir sciemment votre Amanah [toutes les choses qui vous ont été confiées, y compris les obligations qui vous attendent suivant une instruction Divine]"*

De même, le concept de la « *Taqwa* » est aussi étroitement lié à la bonne gouvernance dans le Coran. Il s'agit bien d'un concept général qui signifie que chaque croyant doit être conscient de l'omniprésence d'Allah et de l'obligation de rendre compte, que ce soit dans cette vie ou dans l'au-delà. Le manque de foi "**Taqwa**" à une société favorise des pratiques contraires à l'éthique, débouchant ainsi sur la corruption généralisée qui, à son tour, entrainera une culture de mal gouvernance au fil des ans. Cependant, si un fonctionnaire, ou toute personne exerçant une autorité quelconque développe un tel sentiment de présence d'Allah dans son esprit et dans son cœur, il en résulterait au fil des ans un modèle de gouvernance fort et solide, libre de toute corruption et d'autres pratiques néfastes qui empiètent sur la justice, les relations humaines saines, la paix et le bien-être de la société dans son ensemble.

### **DROITS DE L'HOMME ET BONNE GOUVERNANCE :**

Les deux concepts sont indissociables dans la mesure où l'un ne saurait être conceptualisé sans l'autre. Une bonne gouvernance prend en compte la promotion des droits de l'homme alors que les droits de l'homme constituent une source de bonne gouvernance. En fait, la bonne gouvernance vise principalement à protéger la dignité de l'homme, tout en favorisant le développement humain. Cela s'inscrit en droite ligne de la juste déclaration de Monsieur Kofi Annan, ancien Secrétaire Général des Nations Unies: «La bonne gouvernance est peut-être ce qu'il y a de plus important pour l'éradication de la pauvreté et la promotion du développement et des droits de l'homme.<sup>2.</sup>'

La promotion et la protection des droits de l'homme constituent une des principales obligations de chaque État, dont ils s'acquittent grâce à des systèmes juridiques et organisationnels solides qui garantissent l'État de droit, la répartition équitable des ressources, le respect de la dignité humaine et des principes de non-discrimination pour quelque motif que ce soit. Les réformes de la bonne gouvernance, lorsqu'elles s'appuient sur des valeurs des droits de l'homme, offrent au public des possibilités de participer à l'élaboration des politiques et d'améliorer leur mise en œuvre. La gouvernance fondée sur le respect des droits de l'homme contribue également à créer des sociétés inclusives, dans lesquelles de multiples groupes sociaux, notamment des groupes vulnérables, participent au processus de prise de décisions. De même, la société civile et les communautés locales sont encouragées à participer à la gestion des affaires publiques et à exprimer leurs points de vue au sujet des questions qui leur tiennent à cœur.

Le concept de bonne gouvernance est clairement établi à travers de nombreux principes et droits consacrés par les principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme reconnaît l'importance d'un gouvernement participatif<sup>3</sup> et stipule également que toute personne a droit à un ordre social et international dans lequel les droits et libertés énoncés dans la Déclaration peuvent être pleinement réalisés.<sup>4.</sup> En outre, la Déclaration sur le Droit au Développement affirme que toute personne et tous les peuples «ont le droit de participer, de contribuer et de bénéficier des avantages du développement économique, social, culturel et politique».<sup>5.</sup>

---

<sup>2</sup> Déclaration de l'ancien Secrétaire Général des Nations Unies, M. Kofi Annan, 1998

<sup>3</sup> Article 21 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

<sup>4</sup> Article 28 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

<sup>5</sup> Article Premier de la Déclaration sur le Droit au Développement

Les organes de suivi des traités relatifs aux droits de l'homme se sont également intéressés aux divers aspects de la bonne gouvernance. Par exemple, le Comité des Droits Économiques, Sociaux et Culturels (CESCR) a déclaré que "la bonne gouvernance est indispensable à la réalisation de tous les droits humains, y compris tout acte visant à éliminer la pauvreté et à assurer un niveau de vie satisfaisant pour tous".<sup>6</sup> En outre, pour atteindre les objectifs de développement durable, l'importance de la bonne gouvernance a été soulignée dans le cadre du Programme de Développement Durable, élaboré pour aider les sociétés à mettre en place un système efficace de gouvernance démocratique, qui puisse permettre à la population de participer de manière effective à la prise de décisions d'intérêt public et de mettre en œuvre des principes de développement durable à travers un partenariat mondial.

### **BONNE GOUVERNANCE DANS LES PAYS DE L'OCI :**

La Charte de l'OCI et le Programme d'Action Décennal 2015-2025 ont clairement reconnu l'importance stratégique de la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales, de la bonne gouvernance, de l'État de droit, de la démocratie et de reddition de comptes, en vue de la prospérité et du progrès de tous les États Membres de l'OCI et de la Oumma dans son ensemble. Conscient de leur relation d'interdépendance, le Programme d'Action Décennal 2015-2025 de l'OCI a regroupé les droits de l'homme, la bonne gouvernance et la reddition de comptes dans un seul et même ensemble aux objectifs interconnectés.<sup>7</sup>

Conformément à cette approche, les États Membres de l'OCI ont pris des initiatives spécifiques pour la bonne gouvernance qui ont produit des résultats significatifs. Cependant, bon nombre d'entre eux doivent encore s'attaquer à d'énormes défis pour pouvoir corriger des insuffisances multidimensionnelles de la gouvernance, liées notamment à la corruption, aux conflits et à la faiblesse de l'infrastructure institutionnelle. Ces réalités communes à un grand nombre de pays de l'OCI nécessitent l'amélioration de la bonne gouvernance en tant que priorité absolue, pour garantir des sociétés équitables au plan économique et social, qui soit de nature inclusive et favorable au développement durable.

À la lumière de la perspective mondiale visant à promouvoir la démocratie et l'État de droit, à favoriser le développement et éradiquer la pauvreté, la promotion des droits de l'homme et de la bonne gouvernance se présentent comme les deux facettes d'une même réalité, constituant un enjeu principal pour la coopération internationale. La CPIDH estime que les droits de l'homme et la bonne gouvernance se renforcent mutuellement. Il s'agit d'un domaine où les valeurs islamiques, les normes fondamentales des droits de l'homme et les intérêts nationaux des pays de l'OCI coïncident. Par conséquent, la promotion des droits de l'homme, la reddition de comptes et la bonne gouvernance ne sont pas que ce qu'il convient de faire, mais également l'une des meilleures manières d'assurer les intérêts supérieurs de tous les États Membres. En outre, les droits de l'homme, la reddition de comptes et la bonne gouvernance constituent des composantes essentielles du développement durable.

---

<sup>6</sup> Observation Générale n° 12 sur le droit à l'alimentation, CESCR.

<sup>7</sup> Des informations supplémentaires sur le Programme d'Action Décennal 2015-2025 de l'OCI sont disponibles à l'adresse suivante: [https://www.oic-oci.org/page/?p\\_id=302&p\\_ref=106&lan=fr](https://www.oic-oci.org/page/?p_id=302&p_ref=106&lan=fr)

## **BUTS ET OBJECTIFS DU DEBAT THEMATIQUE :**

La promotion et la protection des droits de l'homme dans les États membres de l'OCI restent et demeurent l'un des domaines de priorité des travaux et mandats de la Commission, étant entendu que la bonne gouvernance se situe au centre des efforts qu'elle déploie pour réussir sa mission. La CPIDH considère qu'un bon modèle de gouvernance devrait se fonder sur une approche centrée sur la population, qui place le renforcement de capacités humaines, les choix et les opportunités au cœur du processus de gouvernance. En outre, le droit à un gouvernement légitime et responsable, qui garantit l'État de droit et les droits fondamentaux de l'homme doit être respecté.

À la lumière des défis que rencontrent les pays de l'OCI pour assurer la bonne gouvernance et améliorer les institutions économiques, sociales et politiques existantes, un débat thématique est prévu lors de la 15<sup>e</sup> Session Ordinaire de la CPIDH, qui se tiendra le 23 avril 2019. Les buts et objectifs spécifiques dudit débat thématique sont les suivants :

- (i) Identifier les principaux défis auxquels est confronté la pratique de la bonne gouvernance à différents niveaux ;
- (ii) Débattre du rôle, de l'importance et des liens des droits de l'homme avec la promotion de la bonne gouvernance, y compris dans les domaines des institutions démocratiques, de prestation de services publics, de l'État de droit et des mesures de lutte contre la corruption ;
- (iii) Analyser les initiatives, cadres et structures organisationnels en cours aux niveaux international, régional et de l'OCI en matière de bonne gouvernance et de reddition de comptes ;
- (iv) Partager les meilleures pratiques, politiques et mesures pertinentes relatives aux investissements consacrés au capital humain et à la citoyenneté éclairée, en tant que conditions préalables et nécessaires pour la mise en place de modèles de bonne gouvernance ; et
- (v) Analyser les voies et moyens de renforcer les législations nationales, les infrastructures institutionnelles et les plans d'action visant à promouvoir la bonne gouvernance, en associant toutes les parties prenantes concernées par ces questions ; et
- (vi) Identifier les contours de la coopération internationale pour faire face aux défis majeurs de la bonne gouvernance, tels que la corruption et l'injustice sociale.

## **FORME DU DEBAT THEMATIQUE :**

Des experts de différentes organisations internationales et régionales compétentes, ainsi que des représentants des États Membres et observateurs de l'OCI, y compris leurs Institutions Nationales des Droits de l'Homme (INDH), participeront au débat thématique.

Le Président de la CPIDH et le Secrétaire Général de l'OCI assureront l'ouverture du débat. Cette cérémonie d'ouverture sera suivie d'une discussion formelle portant sur les différents aspects du thème, qui sera modérée par le Président de la CPIDH. Les panélistes invités feront des exposés sur les divers aspects du thème, à la suite de quoi les membres de la Commission présenteront leurs points de vue. Par la suite, les États Membres et observateurs de l'OCI ainsi que leurs INDH feront des interventions sur le sujet pouvant inclure des informations sur leurs

pratiques nationales en la matière. Des questions pourront être posées aux intervenants et des recommandations pourront être faites à l'intention de la CPIDH.

Enfin, il reviendra au Président de résumer et de présenter les principales conclusions du débat sous forme d'un projet de document final, qui sera adopté en plénière à la séance de clôture de la session.